

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juin 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 10 et 11 juin 2013**

**2013 DFPE 337** Subvention et convention avec l'association Florimont (14e).

**Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris propose une subvention de 35.000 euros à l'association « Florimont » (14 e) ;

Vu l'avis du Conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement en date du 3 juin 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association « Florimont » 5-9 Place Marcel Paul, 75014 Paris, la convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 35.000 euros est attribuée à l'association « Florimont » (14 e) (12706/2013\_05563/X07402).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne P001 du budget de fonctionnement de l'année 2013 de la Ville de Paris.